## CHAPITRE 7

Formation des diasporas africaines en Europe et relations problématiques avec les pays d'origine

**Babacar Sall** 

#### Mutations des formes organisées d'origine

L'émergence en France de diasporas africaines hautement qualifiées est récente. Elle intervient à un moment où s'essoufflent les associations d'étudiants comme la Fédération des étudiants d'Afrique noire (FEANF) dont l'objectif initial était d'œuvrer pour l'indépendance du continent, ou le groupe Jonction plus tourné vers les luttes contre l'impérialisme. Ces formes organisées étaient exclusivement vectorisées par des motivations idéologiques. Les politiques d'ajustement structurel édictées par les institutions financières internationales, la défonctionnarisation et le déclin de l'État providence ont érigé le marché comme modèle de référence et favorisé l'émergence d'une nouvelle conscience associative africaine, dépolitisée, fondée sur des modes opératoires d'engagement et sur une « volonté d'être utile pour le pays d'origine ».

On peut retenir principalement de cette mutation par rapport aux formes d'organisation antérieures la mise en exergue des compétences par rapport au transfert brut de ressources matérielles vers le pays d'origine.

La constitution des diasporas africaines en France est née de cette nécessité d'agir pour sortir l'Afrique noire de la situation de marasme dans laquelle elle se trouve. Cette approche dépolitisée doit être mise en rapport avec l'évolution de la formation et de la qualification des Africains qui ont suivi des filières plus techniques (comme l'informatique, le management, la finance, etc.) au détriment de branches littéraires ou paralittéraires.

L'émergence de l'esprit diasporique est marquée par le passage au développement dont la caractéristique est de ne plus se contenter de fustiger l'action politique comme génératrice des contreperformances du continent, mais d'envisager de nouveaux modes d'action basés sur des projets concrets. Ce glissement est accompagné d'une rupture mentale avec la manière dont les Africains qualifiés pensaient l'Afrique. En effet, celle-ci n'est plus seulement un lieu de retraite, mais un espace d'investissements productifs. L'autre élément, c'est qu'avec l'échec de la figure de l'État-développeur est apparue dans la diaspora l'idée d'un « devoir d'intervention » pour le développement en faveur du pays d'origine, qui revêt plusieurs formes :

- Une réinstallation au pays d'origine après un séjour d'études et de travail dans les pays du
  Nord pour mettre en œuvre des projets. La prolifération des cybercafés au Cameroun, par exemple, notamment à Yaoundé et à Douala, est le fait de migrants hautement qualifiés.
- Un séjour prospectif virtuel incite des cadres de haut niveau, travaillant la plupart du temps dans des entreprises multinationales, à s'investir à distance dans des projets à investissements moyens.
   Ce type d'expériences est communément répandu dans les pays d'Afrique anglophone comme le Nigeria ou le Ghana.

Le « Salon Yaoundé Netcom », sur les nouvelles technologies, organisé annuellement au mois de février, connaît une forte affluence de la diaspora qui cherche à valoriser ses savoirs et savoir-faire. Ce regain d'intérêt est dû à la précarisation de plus en plus grande des conditions de séjour et de travail dans les pays d'accueil, mais aussi à de nouvelles possibilités dans des domaines jusqu'ici méconnus ou peu exploités comme celui des nouvelles technologies.

La création dans les pays d'origine de structures consacrées aux émigrés comme la Direction des Sénégalais de l'extérieur ou son équivalent au Mali traduit une volonté des États d'accompagner ces nouveaux engouements et de les maîtriser à des fins de développement. Il existe cependant un handicap de poids : c'est la méconnaissance des ressources humaines qualifiées dans les pays d'accueil. Les consulats africains en Europe ignorent jusqu'au nombre de leurs ressortissants et ne savent rien de leurs compétences. Dans ce cas, comment envisager, de manière efficace, la mobilisation des ressources disponibles à des fins de développement s'il n'y a pas au préalable d'identification, d'organisation et de rationalisation du potentiel diasporique.

Il existe entre les Africains hautement qualifiés de la diaspora et leurs États d'origine une forme de « développement séparé » avec, comme conséquence, outre la sous-exploitation des compétences, l'absence de relais étatiques. Cette carence n'est pas seulement liée à l'inefficacité de l'action de l'État, mais à sa « subjectivité », laquelle finit par confondre tout expatrié qualifié avec un opposant politique. Une telle représentation date des années 1960, époque des partis uniques et des dictatures qui ont forcé plusieurs générations d'intellectuels à quitter l'Afrique. Le cas de la Guinée est

symptomatique du départ massif de cadres hautement qualifiés qui se sont installés définitivement en Europe occidentale et ont fini par en adopter les nationalités.

Il n'y a pas pour l'instant de données statistiques fiables et récentes concernant les cadres africains. Dans la seule période de 1985 à 1990, quelque 60 000 médecins, professeurs d'universités et ingénieurs africains se seraient expatriés1. La tendance ne s'est pas infléchie puisque, depuis cette période, 20 000 diplômés africains ont quitté le continent2. Et l'on constate selon les estimations de l'Organisation internationale pour les migrations (OMI) que 100 000 experts originaires des pays industrialisés œuvrent en Afrique. Le ministre d'État chargé de l'Enseignement, de la Technologie et de l'Intégration africaine au Niger, M. Sanoussi Jackou, en donne les causes :

« Les Nigériens ont de bonnes raisons de s'expatrier et de ne pas revenir travailler au pays. Car même ceux qui sont revenus au pays le regrettent aujourd'hui, le regrettent amèrement. Si vous prenez les diverses périodes qu'a connues le pays depuis l'indépendance [...] vous vous apercevrez qu'il existe des raisons objectives en faveur de l'expatriation de nos cadres.

« Nous, de la première génération, nous qui sommes revenus et qui travaillons depuis plus de vingt ans, nous n'avons jamais été suffisamment payés et quelquefois nous n'avons même pas pu manger à notre faim. Rares sont ceux qui ont pu s'en sortir sur le plan matériel et financier. Ceux-là sont des gens qui soit ont eu des postes internationaux où ils sont bien payés, soit ont assumé des responsabilités politiques [...] soit sont allés dans le secteur privé [...]. Certains de ceux qui sont rentrés lors des premières années de l'indépendance et qui sont aujourd'hui à la retraite sont devenus de véritables clochards. »3

Si le passage des migrants manuels à l'associatif fut motivé pour l'essentiel par des raisons de solidarité avec leur village, leur ville voire, leur quartier d'origine, en revanche, la formation des diasporas est soumise à une autre logique, notamment :

 le dépassement des ethno-espaces et des cadres natifs (village, région, ethnies, etc.) comme lieu d'investissement de l'action diasporique et son inscription plus élargie dans le cadre national ou continental :

– la renégociation ou la valorisation des compétences acquises ailleurs dans le pays d'origine.

La constitution des diasporas s'est faite pour l'essentiel en dehors de l'État, même si par ailleurs il existe des opérations concertées. Bénéficiant du développement des nouvelles technologies, leur émergence a permis, en tant que dépassement du mouvement associatif traditionnel, la mise en réseau de ses composantes en fonction de la qualification et de la communauté d'intérêt. Ce n'est pas étonnant d'observer que les précurseurs de ces formes organisées soient au premier chef des informaticiens de métier ou des individus maîtrisant l'outil informatique.

Les États ouest-africains ont joué un rôle faible dans la mise en place de ces réseaux diasporiques qui se sont souvent constitués par défi aux politiques publiques qu'ils considèrent comme étant directement responsables des contre-performances des sociétés africaines. À défaut de les avoir aidés à se mettre en place, les États ont cherché à les contrôler par la création d'institutions nationales exclusivement consacrées aux expatriés sans distinction aucune entre les niveaux de qualification.

Cette tentative de « reconnexion » des migrants de l'Afrique sub-saharienne dans les dynamiques nationales de leurs pays d'origine va jusqu'à leur prise en compte politique par l'élection de députés ou de sénateurs les représentant. Mais le principal obstacle reste lié aux considérations internes qui opposent expatriés et autochtones, et bloquent parfois toutes initiatives provenant de la diaspora.

Une telle situation dépend principalement des conditions nationales qui ont motivé le départ des migrants hautement qualifiés. Par exemple, partout où il y a eu des dictatures en Afrique engendrant l'exode massif de populations, y compris des cadres, le retour à une situation démocratique n'a pas paradoxalement facilité l'insertion des membres de la diaspora qualifiée. En Guinée, il existe une véritable « hostilité des Guinéens de l'intérieur envers les Guinéens de l'extérieur appelés ironiquement « diaspos » (du terme de diaspora) ou plus précisément « Guinéens importés ». Cet ostracisme s'explique, pour une bonne part, par la féroce propagande de l'ancien régime qui a présenté ces derniers, un quart de siècle durant, comme des « anti-Guinéens » sinon des « traîtres ». Ce

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jeune Afrique Économie, 1997 du 1<sup>er</sup> au 14 décembre 1997.

 $<sup>^{2}</sup>$  Idem.

 $<sup>^3</sup>$  Idem.

sentiment va jusqu'à affecter les projets de la diaspora, même s'ils sont destinés à des fins de développement collectif.

Certaines rigidités administratives dans les pays à forts flux migratoires comme le Mali, le Sénégal ou la Guinée peuvent découler de ce sentiment duel d'attirance-rejet, qui complique les relations entre l'administration du pays d'accueil et sa diaspora.

#### Expériences diasporiques : logiques et controverses

De la déqualification à la requalification de la diaspora comme objet : l'expérience du groupe CERFE d'Italie

La création du groupe CERFE est le fait de la fédération de plusieurs structures de formation et de recherches en Italie. Il intervient dans plusieurs domaines du développement : « Entreprise, emploi et occupation », « Migration et fuite des cerveaux », « Renforcement des capacités et formation », etc. Même s'il n'a pas été créé directement par les diasporas africaines, il agit néanmoins en amont et en aval fortement dans leur organisation aussi bien en Italie que dans les pays d'origine (Angola, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Mozambique, Nigeria, Somalie, Sénégal, Guinée, Gabon, etc.). Parmi ses objectifs, il faut noter l'importance accordée au renforcement des capacités et à l'idée de « responsabilité sociale » des individus qualifiés face à leur environnement. C'est à ce titre que le CERFE s'est particulièrement intéressé, entre autres, aux migrations hautement qualifiées africaines vivant en Italie. Son action vise à favoriser les initiatives des diasporas qualifiées à destination de leurs pays d'origine.

Le problème le plus important sur lequel il met l'accent est la déqualification des migrants africains hautement qualifiés. Ce phénomène correspond à une baisse du capital qualificatif due à un manque d'exercice professionnel adéquat. Un nombre significatif de migrants qualifiés (des ingénieurs, des médecins, etc.) font un travail qui n'a pas de lien avec leur formation d'origine : agents d'entretien, tâcherons... Cela constitue un gâchis à la fois pour les pays d'origine et d'accueil. Partant de ce constat, le groupe CERFE a lancé deux études à la demande du ministère du Travail et du Fonds social européen dans quatre régions d'Italie (Toscane, Ombrie, Sardaigne, Latium) portant sur la migration hautement qualifiée, tous genres confondus. Les thèmes traités, « Genre et immigration » et « Immigration et entreprise », montrent que 77 % des femmes et 68 % des hommes sont impliqués dans un processus de déqualification progressive. L'enquête souligne que, sur un échantillon de 979 immigrés, 53 % avaient acquis une formation universitaire, et que sur ce nombre près de 28 %, tous genres confondus, ont obtenu une formation post-doctorale. En dépit de l'importance de cette catégorie, « il n'existe aucune archive administrative ni aucun centre de documentation public en mesure de fournir la moindre information sur la présence des immigrés qualifiés en Italie ». Le même constat peut être également fait en France où il n'y pas de spécification de l'immigration qualifiée. Cette indifférenciation fonde une politique uniforme qui part de l'idée que l'immigration est un phénomène univoque, sans égard pour la diversité des compétences et des situations.

La déqualification hypothèque les capacités au développement des diasporas qui se trouvent souvent en difficultés par rapport à des opportunités d'investissement au pays d'origine, lesquelles exigent un niveau de compétences qu'elles ont perdues faute d'expériences. L'étude a permis de recenser les migrants en baisse de qualification, de les requalifier, puis de les aider à créer leurs propres entreprises en relation avec leurs pays d'origine, notamment l'import-export et la télémédecine. De telles initiatives, basées sur le « retour analogique », leur permet d'œuvrer à distance pour l'Afrique tout en continuant à séjourner dans le pays d'accueil. Cette opération est complétée par des appuis d'origine italienne favorisant leur intégration à des postes d'encadrement dans les grandes entreprises nationales. L'idée développée est que la déqualification est une perte non seulement pour le pays d'accueil, en l'occurrence l'Italie, mais qu'elle l'est aussi pour les pays d'origine. Il y a donc une communauté d'intérêt à favoriser le renforcement des qualifications et à considérer les diasporas qui en sont porteuses comme une ressource.

Le problème majeur que les diasporas qualifiées rencontrent dans leurs relations d'extériorité avec leurs pays d'origine, c'est de construire un partenariat fiable et opératoire, tant il y a un maillage serré de réseaux qui empêchent tout déploiement de nouvelles initiatives en dehors du préexistant

relationnel. Le changement partenarial y est perçu comme un danger qui peut remettre en cause des intérêts, des traditions de conception et d'action, en somme tout un faisceau de considérations qui place le système d'action diasporique dans une certaine improductivité, décourageant à terme les initiateurs. Cette situation est liée aussi à l'absence de coopération historique entre l'Italie et les pays d'Afrique sub-saharienne, privant les acteurs diasporiques de relais nationaux. Des pays comme la France ou l'Angleterre, anciennes puissances coloniales, ont à cet égard moins de problèmes.

#### Le groupe Diallo Telli, un exemple de diaspora panafricaine

Le groupe Diallo Telli (initialement CAP-2000) a été créé en 1991 à la suite d'une étude effectuée sur les cadres africains en France, laquelle a révélé l'importance de la présence africaine dans les structures d'encadrement des grandes entreprises, des petites et moyennes entreprises, et aussi un nombre significatif de créateurs d'entreprises. Cette identification souligne la qualité de la participation effective des Africains aux dynamiques économiques des pays d'accueil. Nonobstant cette présence, leur éparpillement confinait ces niches de compétences dans des isolats qui les rendaient peu performantes par rapport aux initiatives de développement en faveur de leur pays d'origine.

Diallo Telli compte vingt membres actifs et autant de membres sympathisants. L'objectif initial est le raffermissement des liens de solidarité entre Africains, le développement économique et culturel du continent. Il a connu deux orientations au cours de son développement :

- De 1991 à 1994, l'accent était mis sur l'animation d'une communauté solidaire africaine avec une nette prééminence pour les activités sociales.
- De 1996 à 2000, le groupe a favorisé la réflexion sur l'Afrique par l'animation de tables rondes, de colloques, à partir de thèmes recoupant les préoccupations du continent. Ce virage s'est accompagné d'un changement de nom de l'association par l'adoption de la dénomination « Groupe Diallo Telli », en hommage au premier secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine, mort sous la dictature en Guinée. Le choix d'une telle appellation n'est pas seulement politique puisque Telli était aussi l'un des cadres africains les plus reconnus de son époque.

Il est à remarquer, par ailleurs, que le processus de construction des diasporas africaines accorde une place importante aux symboles puisqu'ils sont des condensés de sens et renferment tout un programme d'action. Par exemple, le choix du nom en question symbolise la compétence ou l'excellence au service de la vocation panafricaine. C'est pourquoi le groupe rassemble des cadres africains, toutes nationalités confondues, « engagés dans la vie active et soucieux d'apporter leur contribution à l'Afrique ». Il cherche par l'exemplarité des parcours personnels, académiques, professionnels de ses membres à inciter les Africains qualifiés à épouser le même dynamisme. Les publics cibles sont « les jeunesses africaines d'Afrique, les étudiants africains résidant dans les pays industrialisés, les forces vives africaines, les "responsables" africains d'Afrique et de la diaspora ».

Les membres ont des professions variées, regroupant des ingénieurs, des juristes, des économistes, des financiers, des commerciaux, etc., ayant généralement effectué leurs études supérieures en Europe et aux États-Unis. Au-delà de leur appartenance au groupe, ils participent à la vie publique en tant que membres de partis politiques ou de groupes de pression issus de la société civile. Ce double ancrage professionnel et militant donne à cette forme organisée plus de chances de faire valoir ses projets et d'agir, en cas de besoin, dans les lieux décisionnaires. En outre, la prise de la nationalité française, pour un grand nombre d'entre eux, permet également d'utiliser la citoyenneté comme ressource en faveur de leurs initiatives.

La formation des diasporas hautement qualifiées n'est pas seulement motivée par des actions de développement matériel; elle est également sous-tendue par une volonté de construire une communauté fondée sur des valeurs de solidarité et de fraternité. Le vocabulaire qui est utilisé au sein du groupe ne relève pas de catégories du politique telles que la concitoyenneté, mais de la parenté et de la famille (sœurs, frères) comme si l'Afrique noire et sa diaspora constituaient une famille au sens anthropologique du terme.

Le groupe présente cette autre particularité qu'il s'appuie sur un comité d'honneur composé de personnalités influentes d'ici et de là-bas, et embrassant des aires d'influence variées (entre autres, un ancien président de la République, le président de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, des artistes de renom, etc.). De plus, les cultures de travail acquises dans les grandes entreprises sont

mobilisées dans la conception des projets, leur finalisation et leur financement. Ce n'est pas hasard que les présidents qui se sont succédé à la tête du groupe Diallo Telli soient issus du milieu financier.

Misant sur l'excellence, comme centre générateur du développement en Afrique, le groupe investit dans la formation des futurs cadres du continent en allouant des bourses à des élèves motivés issus de milieux défavorisés. Il met aussi à la disposition des pouvoirs publics africains qui le souhaitent une expertise dans des domaines variés touchant à la gestion financière des PME ou à la création d'entreprises.

L'une des difficultés rencontrées est l'établissement d'un lien direct avec l'Afrique comme opérateur sur le terrain. Le groupe est souvent obligé de passer par des partenaires locaux pour faire avancer concrètement ses projets. En effet, de retour en Afrique, certains membres, trop occupés par leur travail, ne peuvent pas poursuivre, comme escompté, les activités amorcées dans le pays d'accueil. Il est donc fait appel à des structures locales pour mener à bien ces opérations, notamment le G 1000 (Groupe des femmes africaines) du Sénégal ou la Fondation Diallo Telli de la Guinée.

Les sollicitations institutionnelles sont rares et éclatées : échanges avec les représentations diplomatiques africaines en France, réponses à des appels d'offres de la Banque africaine de développement (BAD) ou de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Cette faible contribution est due à l'instabilité des postes diplomatiques qui n'autorisent pas la mise en œuvre d'un programme durable d'action concertée. Pour remédier à cette situation, le groupe a élaboré une stratégie différente de collaboration avec les pays africains via leurs diasporas respectives en France. En effet, il s'est aussi lancé dans la qualification des migrants en matière de gestion de projets.

# L'exemple d'une diaspora apolitique : Sénégal 2000 – Société civile sénégalaise de France

À la suite des changements politiques intervenus au Sénégal, un groupe de cadres d'origine sénégalaise vivant principalement en France a fondé en septembre 2000 une association qui rassemble notamment des ingénieurs, des financiers, des médecins, des avocats, des économistes, des enseignants chercheurs, etc. Cette association apolitique a pour but :

- « de contribuer au développement socio-économique, technologique, culturel et sportif, ainsi qu'au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme au Sénégal et en Afrique ;
- « de mutualiser les expériences et expertises de ses adhérents en vue de mettre un pouls de compétences qui participe à l'effort des pouvoirs publics, des collectivités locales, des acteurs locaux et des partenaires extérieurs dans l'élaboration et l'appellation des différentes politiques de développement au Sénégal ;
- « d'œuvrer pour une meilleure prise en charge des attentes des expatriés sénégalais en France et à travers le monde ».

Cette association compte entre 90 et 100 membres qui ont été choisis à la suite de concertation au sein des cadres pour déterminer les modalités et la forme à donner à la demande organisationnelle exprimée par la diaspora sénégalaise en France. Cette approche est unique dans les communautés africaines en Europe. La forme organisée s'effectue souvent sur la base d'interconnaissances, de recommandations. Cette concertation élargie renvoie à une méthode dite « civile » qui entend rompre avec les approches « institutionnalistes » en Afrique, qui ne prennent pas suffisamment en compte les réalités de la base. L'utilisation de la société civile comme cadre traduit une volonté de construire des modes d'approche « dépolitisés ». C'est la raison pour laquelle la question de l'affiliation des membres à des partis politiques a été longtemps l'objet de débat dans le souci de ne pas provoquer de collision entre les appartenances associatives et partisanes. La construction de la diaspora hautement qualifiée est conçue ici à partir de critères de compétences et de qualification. De manière implicite, il y a là une opposition entre diaspora et politique : la première étant le domaine du pouvoir et de l'intérêt partisan, la seconde celui de l'intérêt collectif.

« Sénégal 2000 » compte 95 % de professionnels et une partie résiduelle d'étudiants qui sont tous formés en France. Ce groupe cherche à mener des actions de développement dans le pays d'origine, mais la difficulté à laquelle il se heurte principalement est le manque d'expériences institutionnelles qui influe sur la qualité de son montage partenarial et financier. Le réflexe consiste à s'adresser à l'État sénégalais pour finaliser ses projets, alors que celui-ci peut être en situation concurrentielle auprès des mêmes bailleurs de fonds. L'autre facteur limitatif, c'est le décalage qu'il y

a entre les projets et les ressources disponibles pour les finaliser. La part de l'autofinancement étant faible, l'action de la diaspora hautement qualifiée reste tributaire du financement extérieur, contrairement aux associations de migrants faiblement qualifiés qui arrivent, par l'instauration de caisses villageoises, à autofinancer des opérations de développement sans passer par des partenaires institutionnels internes ou externes.

Pour atteindre ses objectifs, l'association a mis en place des groupes de travail au sein de quatre « départements » thématiques : « Économie », « Sciences, éducation et technologies », « Social », « Observatoire de la démocratie, des droits de l'homme et de l'unité africaine ». Cette compartimentation montre la diversité du champ d'action de la diaspora qui englobe, outre l'aspect économique du développement, des dimensions qualitatives relatives aux questions des libertés.

La collaboration avec les autorités gouvernementales sénégalaises ainsi qu'avec leurs représentations consulaires et diplomatiques en France constitue un axe privilégié de la mise en œuvre du programme d'action de l'association. À l'occasion du « Symposium sur un nouveau partenariat avec les Sénégalais de l'extérieur », organisé à Dakar en juillet 2001 par le ministère des Affaires étrangères, de l'Union africaine et des Sénégalais de l'extérieur, furent étudiés les voies et moyens d'établir « un partenariat dynamique et fécond entre les pouvoirs publics et les émigrés ». Une problématique de la coopération était initiée autour de deux questions cruciales : « Que peut faire l'État pour les Sénégalais de l'extérieur ? » et « Que peuvent faire les émigrés pour leur pays ? ».

Si cette rencontre a permis de poser les jalons d'un partenariat, sa mise en œuvre soulève toutefois de multiples problèmes. Tout d'abord, le manque de préparation de telles rencontres qui n'accordent pas à la diaspora sénégalaise le temps de se concerter et de construire une plate-forme de propositions. L'autre élément limitant, c'est la mauvaise circulation de l'information qui laisse de côté un nombre significatif d'associations et d'acteurs, affaiblissant ainsi la portée de telles initiatives. On notera aussi la faiblesse de la documentation technique de l'institution organisatrice qui ignore parfois jusqu'aux potentialités disponibles en matière de migration hautement qualifiée. C'est pourquoi « Sénégal 2000 » avance dans ses propositions l'idée d'une carte consulaire généralisée permettant de dénombrer et d'enregistrer la population hautement qualifiée. La détention d'un tel document administratif ne présentant pas d'avantages particuliers, les migrants ne jugent pas bon de l'acquérir. « Sénégal 2000 » a formulé un certain nombre de propositions pour rendre la carte attractive et utile, notamment en offrant à ses détenteurs nombre d'avantages pour leurs relations avec le pays d'origine (tarifs préférentiels sur les droits de douane pour certains produits, etc.), et surtout des services du « Guichet unique » qui permettraient aux émigrants, et en particulier à ceux qui sont hautement qualifiés, de bénéficier « d'un seul point d'entrée pour les démarches auprès de l'administration et des collectivités locales au Sénégal ». L'absence de ce guichet affecte sérieusement le bon déroulement des initiatives de la diaspora, de par la multiplicité des obstacles administratifs décourageant, par le passé, nombre d'initiateurs.

Par ailleurs, l'instauration de fonds de placement et d'investissement des émigrés que propose « Sénégal 2000 », en tant que moyen de relancer par l'épargne les investissements de la diaspora, est une idée intéressante. Le scénario qui est proposé consiste à identifier 10 000 personnes qui souscriraient 12 parts à raison de 250 FF l'unité, ce qui représenterait 30 000 000 FF (4 573 470,5 euros) soient 3 milliards de francs FCFA. À terme, c'est la création d'une banque d'investissement pour les émigrés qui est recherchée. Mais quelle part peuvent représenter les diasporas hautement qualifiées par rapport à ces formations de fonds, si l'on sait que leurs ressources sont placées en majorité dans les pays d'accueil qui présentent généralement plus de sécurité et de rentabilité.

Outre l'obstacle administratif, la diaspora africaine hautement qualifiée ne dispose pas de structures de financement opérationnelles qui puissent traduire en actes ses aspirations de développement. Qu'il s'agisse de Sénégal 2000, du groupe Diallo Telli, du groupe Sahel Recherche, d'Alternatives africaines, la question des moyens et d'un partenariat crédible ici et là-bas reste problématique pour plusieurs raisons :

— La prééminence de l'expertise occidentale sur l'Afrique a pour effet indirect la marginalisation des experts africains qui ont du mal à se faire valoir devant les institutions du Nord. Cela est lié à la faible intégration des Africains hautement qualifiés dans les réseaux d'experts, mais aussi probablement à un « habitus institutionnel » plus tourné vers le monde coopérationnel et universitaire. Comme il y a peu d'Africains intégrés dans ces structures, les demandes d'expertise ne

leur parviennent que de manière résiduelle. L'autre élément explicatif, c'est que certains États africains préfèrent solliciter l'expertise européenne pour des raisons de confidentialité et autres considérations politiques.

Une meilleure prise en compte des ressources qualifiées de la diaspora dans la mise en œuvre des projets de développement peut être une des voies possibles de la mobilisation des capacités diasporiques. Cela demanderait une identification des ressources qualifiées disponibles, leur rationalisation à des fins opératoires pour le compte du pays d'origine.

La concurrence paradoxale des États africains par rapport à leurs diasporas pour les allocations de ressources extérieures et pour les réalisations dans les pays d'origine. La plupart des secteurs dans lesquels cherche à s'investir la diaspora, mis à part le domaine des nouvelles technologies de l'information, sont, en effet, ceux où l'État se désengage de plus en plus (éducation, santé, etc.). Leur prise en charge extra-étatique souligne l'échec des politiques publiques en même temps qu'elle pose un conflit de légitimités. Cette situation justifie que l'État veuille exercer un contrôle administratif chaque fois qu'une initiative diasporique se manifeste.

En outre, le fait que les demandes d'appui de la diaspora auprès des institutions multilatérales doivent obligatoirement recevoir au préalable l'aval des États d'origine peut constituer un handicap supplémentaire eu égard aux difficultés que rencontrent les migrants hautement qualifiés dans la mise en œuvre de leurs projets. La dimension politique est un facteur important dans la réussite de l'action collective. Cela peut devenir aussi un handicap pour les initiatives autonomes. Le dégagement de lignes budgétaires auprès de ces institutions bi et multilatérales au profit de la diaspora pourrait permettre de mieux appuyer les initiatives et valoriser les compétences.

- Le manque de relais nationaux et d'expériences locales est un autre facteur limitant pour la réussite des entreprises. Celles-ci doivent s'intégrer dans un milieu qui a appris à fonctionner sans elles et qui ne voit pas toujours d'un bon œil la venue de partenaires mieux dotés, fussent-ils originaires du pays. Dans le même ordre d'idées, la cooptation de compétences diasporiques n'est pas aussi sans poser problèmes pour les qualifiés autochtones qui peuvent le vivre comme une forme de concurrence déloyable. Une solution serait de mettre sur pied des compétences mixtes qui allieraient expertises locales, diasporiques et allochtones. Cela permettrait de prendre en compte l'ensemble du système des acteurs et de préparer les relais endogènes et exogènes nécessaires.
- L'absence de passerelles entre les différentes composantes de la diaspora hautement qualifiée fait que beaucoup d'initiatives ont du mal à aboutir, privées d'une bonne circulation de l'information et de la synergie qui en est attendue. Ce phénomène est non seulement visible au sein du pays d'accueil mais aussi entre les diasporas hautement qualifiées des différents pays européens. Par exemple, entre Sociétés africaines et diaspora, Alternatives africaines, Diaspora africaine et le groupe Sahel Recherche, il n'existe pratiquement pas d'interrelations, bien que ces structures soient toutes domiciliées en France et qu'elles travaillent dans le même champ. Un tel éclatement est à l'origine, entre autres, de leur sous-productivité.
- La baisse des flux migratoires a aussi affecté les migrants hautement qualifiés et pose la question de la reproduction de la diaspora. La génération actuelle qui est née en France n'est pas intégrée dans les mêmes dynamiques. Elle se sent autrement concernée par l'Afrique et n'est pas prête à s'investir autant que les aînés. Cela pose la question de la relève dans la mesure où elle ne participe pas aux initiatives élaborées pour l'Afrique. Cette carence constitue un problème majeur, si l'on sait l'importance de la contribution des migrants à la formation du produit national brut de cette dernière.
- Une autre difficulté réside dans la prise en charge des transferts de compétences par des appuis institutionnels extérieurs (structures bi et multilatérales européennes) qui puissent désengager les États d'origine; sans cela, le risque en est d'accentuer l'extraversion du pays et d'hypothéquer à terme une dynamique de développement durable. Voilà pourquoi l'implication des États paraît nécessaire dans la régulation et la gestion des flux de compétences diasporiques, mais cela ne doit pas porter atteinte à l'autonomie de ces formes organisées.

De façon générale, les diasporas africaines restent tributaires d'un certain nombre d'obstacles liés d'abord à leur faible intégration aux réseaux internationaux qui s'explique, entre autres, par le phénomène de déqualification et l'absence de sentiment d'appartenance à une communauté scientifique structurée et opératoire. À cela s'ajoute l'absence d'une véritable stratégie des politiques

publiques africaines en matière d'emploi des ressources diasporiques, en dépit de quelques timides tentatives sans suite effective.

Pour sortir de cette situation de léthargie, il faudrait repenser les dispositifs de coopération Nord-Sud dans le sens d'une meilleure intégration des initiatives diasporiques en tant que ressources dans les projets de développement. Déjà, des institutions étrangères, comme les fondations privées américaines Rockefeller, Ford, Mac Arthur, etc., distillent un appui variable à l'endroit des chercheurs africains. En France, on peut citer le soutien qu'apporte l'Agence pour l'investissement dans la recherche à l'étranger (AIRE) aux jeunes équipes de recherche africaines afin de les aider à mieux se structurer. Il faut aussi souligner, à cet effet, le travail accompli par la Fondation internationale pour la science, basée à Stockholm, dont l'objectif est d'œuvrer au renforcement des capacités des chercheurs du Sud et qui a à son actif le financement de l'intégration de plus de mille universitaires africains dans leurs communautés scientifiques nationales.

Toutes ces initiatives restent faiblement soutenues par les États et sont le fait en majorité de volontés privées. D'où la nécessité d'une implication plus conséquente des politiques publiques qui doivent déboucher sur un plus grand engagement des institutions du Nord afin de satisfaire les besoins en termes de requalification de la diaspora. À cet égard, les universités, les centres de recherche, les entreprises de l'Union européenne, doivent œuvrer, dans le cadre d'une coopération décentralisée par le biais de parrainage ou de jumelage avec leurs homologues d'Afrique noire, à l'accueil et au soutien des chercheurs africains.

### Références bibliographiques

- AMOUGOU E., 1997 Étudiants d'Afrique noire en France : une jeunesse sacrifiée ? Paris, L'Harmattan., 142 p.
- ARDITTIS S., 1985 Pour une régulation concertée des courants de compétences entre pays en développement et pays d'emploi. *Revue européenne des migrations internationales*, 1(1): 103-121.
- BLAUD C., 2001 La Migration pour études. Paris, L'Harmattan, 256 p.
- CHARPENTIER J., 1980 Les étudiants étrangers en France. Tentatives de recherche sur les motivations et les obstacles : étudiants marocains et étudiants togolais. Colloque international « Formations et transferts de technologie » CUCES-Universités, Université Nancy II : 163-166
- COLLECTIF, 1993 Le Rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique de 1900 à 1975. Paris, L'Harmattan, 224 p.
- COPANS J., 1990 La Longue Marche de la modernité africaine : savoirs, intellectuels, démocratie, Paris, Karthala, 406 p.
- DEWITTE P., 1995 Les migrants, coopérants de demain? *Projet*, 241 : 80-88.
- DIAMBOMBA M., 1989 -Développement des ressources humaines en Afrique. Politiques vis-à-vis des étudiants à l'étranger dans les pays africains et dans les pays donateurs. [Ottawa], IDRC, 59 p.
- GAILLARD J., 1987 Les chercheurs des pays en développement. La Recherche, 189 : 860-870.
- GAILLARD J., 1999 La coopération scientifique et technique avec les pays du Sud : peut-on partager la science ? Paris : Éd. Karthala (Hommes et sociétés), 340 p.
- GAILLARD J., GAILLARD A.-M., 1998 Fuite des cerveaux, retours et diasporas. *Futuribles*, 228 : 25-49.
- GUEYE A., SALL B. (pref.), 2001 Les intellectuels africains en France. Paris, L'Harmattan, 272 p.
- GUIMONT F., 1998 Les Étudiants africains en France (1950-1965). Paris, L'Harmattan, 334 p.
- HALARY C., 1994 Les Exilés du savoir ; les migrations scientifiques internationales scientifiques internationales et leurs mobiles. Paris, L'Harmattan, 1994, 302 p.
- KAKE I. B., 1978 Les Noirs de la diaspora. Libreville, Éd. Lion, 189 p.
- MEYER J.-B., 1997 *Experts en mission : les coulisses d'un transfert de technologie*. Karthala; ORSTOM, Paris (FRA); Paris (FRA), 158 p.
- MEYER J.-B., 1999 Expatriation des compétences africaines : l'option diaspora de l'Afrique du Sud. *Afrique contemporaine*, 190 : 3-19.

- MEYER J.-B., GAILLARD J., SCHLEMMER B., 1995 Nouvelle approche des migrations scientifiques internationales. *Chroniques du Sud* (FRA), 15 : 59-72
- NIANE B., 1992 Le transnational, signe d'excellence : processus de disqualification de l'État sénégalais dans la formation des cadres. Actes de la Recherche en sciences sociales, 95 : 13-25
- OKPEWHO I., BOYCE D. C, MAZRUI A., 2001 The African Diaspora : African origins and new world identities. Bloomington, India University Press, 566 p.
- PRÉVÉLAKIS G. (Dir.),1996 *Les réseaux des diasporas = The networks of diasporas*. Nicosia : Kykem ; Paris : l'Harmattan, 444 p.
- SALT J., FINDLAY A., 1989 « Les migrations internationales de personnel de haut niveau /Analyse théorique et incidences sur le développement ». In APPLEYARD R. (éd.): L'Incidence des migrations internationales sur les pays en développement, OCDE, Paris: 181-205.
- TEDGA J.-P. 1995 Notre recommandation aux chefs d'État. Trouver une solution à la fuite des cerveaux. *Afrique éducation*, 15 : 5.